



Département de l'AIN  
Arrondissement de BELLEY  
Canton de LAGNIEU  
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE  
de conseillers en exercice : 15  
de présents : 12  
de votants : 15

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 30 janvier 2026

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,  
MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Daniel DALLERY, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procuration : Jean-Louis GREAU à Mara PHILIP  
Sandrine RAVET à Maryline JAMES  
Karine FRIBOURG à Corinne DRUHET

Secrétaire : Mme Corinne DRUHET

Date de la convocation : 23 janvier 2026

### Délibération N°1 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

#### REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
1	1-2026	JUILLARD – Moteur VMC Musée		1 544.15 €	
1	2-2026	AMEDYS – Aménagement espace animateurs CLSH		3 776.00 €	
1	3-2026	DEKRA – Contrôle technique - Chauffage église		1 040.00 €	
1	4-2026	JUDIVERRE – Fenêtres et volets 8 chambres MAPA		47 718.88 €	
1	5-2026	JUDIVERRE – Fenêtres et volets 4 chambres MAPA		23 859.44 €	
1	6-2026	BUGEY PEINTURE – Plâtrerie peinture 10 chambres MAPA		16 224.00 €	
1	7-2026	SSB – Gouttières et descentes d'eau - 816 rue CF		3 000.00 €	

### Délibération N°2 : Gendarmerie - Extension des bureaux

Monsieur le Maire rappelle que le projet initial prévoyait l'extension des bureaux, ainsi que la construction de huit logements.

Compte tenu du coût trop élevé de ce projet, il est proposé de privilégier uniquement l'extension des bureaux.

L'enveloppe financière allouée à cette opération est fixée à 700 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme la volonté de la commune d'être partenaire de la Direction générale de la Gendarmerie nationale pour la réalisation de l'extension des bureaux.

### Délibération n°3 : Mise en place d'ombrières au centre aquatique – Marché de travaux – Avenant n°1

Les travaux ont commencé début janvier, la fin des travaux est programmée le 5 avril 2026.

Cet avenant concerne la prestation de calcul de descente de charges qui a été réalisée par le groupement de marché et le délai d'exécution notifié dans le CCAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Le montant du marché s'élève désormais à : 372 485,84 € HT

### **Délibération n°4 : Prise en charge de cours de tennis à l'école**

Maire donne lecture de la demande formulée par la directrice de l'école concernant la prise en charge des cours de tennis.

Il est proposé que la commune participe financièrement à l'intervention d'un encadrant sportif pour les classes élémentaires, à hauteur de 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre, décide de prendre en charge le coût de cours de tennis à l'école pour un montant de 800€ TTC.

### **Délibération n°5 : Mise en place d'un chèque de caution pour le prêt d'un lecteur lié au dispositif EOLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un lecteur lié au dispositif EOLE est à emprunter à la médiathèque. Ce dispositif a pour vocation de faciliter l'accès à la lecture aux adultes et enfants en situation de handicap. Le lecteur est prêté par la bibliothèque départementale de l'Ain et présente une valeur estimée à 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place d'un chèque de caution d'un montant de 100€ pour le prêt du lecteur lié au dispositif EOLE à emprunter à la médiathèque et précise que ce chèque de caution sera restitué à l'emprunteur lors du retour du matériel en bon état.

### **Délibération n°6 : Centre Aquatique de loisirs - Modification des différents tarifs année 2026 et suivantes**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'une nouvelle prestation au centre aquatique, à savoir la réalisation de mesures d'impédancemétrie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les tarifs en ajoutant les prix relatifs aux mesures d'impédancemétrie avec effet au 2 février 2026.

### **Délibération n°7 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarifs séjour été 2026**

Monsieur le Maire présente le projet d'un mini séjour pour les vacances scolaires d'été :

- pour les 9-11 ans, séjour au Capbreton du 20 au 24 juillet 2026. Ce serait ainsi la 5<sup>ème</sup> édition. Ce séjour est très apprécié. Le coût est estimé à 6 325€ TTC pour 15 enfants, hors animateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de ce séjour, fixe le tarif à 56€/enfant/jour et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur.

A ce tarif, il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

<b>Journée enfant avec repas</b>		
St Vulbas	Quotient CAF T1 (0<x<650)	<b>15.20 €</b>
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)	<b>16.20 €</b>
	Quotient CAF T3 (>1150)	<b>17.20 €</b>
Extérieurs	Quotient CAF T1 (0<x<650)	<b>17.20 €</b>
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)	<b>18.20 €</b>
	Quotient CAF T3 (>1150)	<b>19.20 €</b>

### **Délibération n°8 : Prise en charge d'une formation et signature d'une convention**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le montant total de la dépense relative à la formation d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience BPJEPS ASEC (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « animateur socio-éducatif ou culturel »), soit 2 017 €, précise qu'en cas de départ de l'agent dans un délai de cinq ans suivant la formation, celui-ci devra rembourser à la Commune les frais engagés, au prorata du nombre d'années restant à courir et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°9 : Bail commercial – Ex SCI Le Bochet**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la location de l'entrepôt communal à la société NR Construction Bois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, au prix de 1 200€ par mois et autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial correspondant, ainsi que toutes pièces et documents afférents à cette affaire.

Il précise que les travaux de rénovation seront assurés par la société locataire, tandis que la commune prendra en charge l'acquisition des fournitures, pour un montant estimé à 24 814,46 € TTC. Les travaux relatifs à l'assainissement autonome demeureront également à la charge de la commune.

### **Délibération n°10 : Loyer logement 258 chemin des Grand Vignes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer le logement, sis au 258 chemin des Grand Vignes, fixe le montant du loyer mensuel à 900,00€ et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

### **Délibération n°11 : Cahier des charges – Bar-Restaurant-Traiteur La Rotonde**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le cahier des charges et le montant du loyer à 1 600€ HT hors charges et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location-gérance correspondant, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération N°12 : Adoption de la convention relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (service ADS) avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (service ADS) avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre et de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain pour contrôle de légalité.

### **Délibération N°13 : Approbation du Pacte Financier et Fiscal 2020-2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Pacte Financier et Fiscal 2020-2026 de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

### **Délibération N°14 : Service Enfance Jeunesse – Reconduction de la convention territoriale globale (CTG)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'inscrire dans le dispositif des CTG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 et d'autoriser le Maire à signer la convention territoriale Globale qui sera travaillée au niveau du territoire de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain.

**Délibération N°15 : Consultation Publique du 12 janvier 2026 au 9 février 2026 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la société MAPEI FRANCE relative à l'exploitation et l'extension d'une usine de fabrication de colles pour le bâtiment à Saint-Vulbas**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté sous réserve du respect de l'ensemble des prescriptions qui seront émises

<https://www.ain.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-l-environnement/Saint-Vulbas-Mapei-France>

**Délibération n°16 : Enquête Publique du 9 février 2026 au 10 mars 2026 inclus – Demande relative aux dispositions proposées lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement, du réacteur électronucléaire n°3 de l'installation nucléaire de base n°78, situé sur le Centre Nucléaire de Production d'Electricité CNPE du Bugey à Saint-Vulbas**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-du-bugey/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-du-bugey/du-9-fevrier-au-10-mars-enquete-publique-concernant-le-reacteur-ndeg3>

**Pour information :**

- Spectacle Michel FUGAIN 21 février 2026 à 20h30.
- Elections municipales : 15 mars – Bureau de vote au CIR
- Cyclo des héros : 5 avril – organisé par Alpes Vélo : épreuve cyclotourisme ouverte à tous
- Tour Rhône Alpes Auvergne (anciennement nommé « Critérium du Dauphiné ») – départ Vendredi 12 Juin – une subvention de 30 000€ sera votée au prochain conseil.

M. le Maire fait état de l'avancée de certains dossiers :

- Maison de la culture : la Préfecture a bloqué l'autorisation d'urbanisme. Une demande de rdv en Sous-Préfecture a été formulée et un permis modificatif sera déposé.
- Chauffage de l'église : Dossier de consultation en cours d'élaboration, le marché sera lancé début février.
- Local paramédical vers le CIR : le permis de construire a été déposé.
- Hangars : les permis de démolir concernant le hangar rue du Centre, ainsi que celui situé vers le Moulin, ont été accordés. Les travaux peuvent se poursuivre.
- Voirie : les travaux d'aménagement du lotissement *Les Roches* sont en cours.

M. Rémy Barge demande pour quelles raisons, le Moulin ne serait pas réhabilité pour les associations ?

M. le Maire lui répond qu'il préférerait créer des logements dans ce secteur.

Une Stèle pour la mémoire de Pascal COLLOMB a été installée au niveau du parc animalier. Un recueillement aura lieu le samedi 21 février à 11h00 avec sa famille, les élus et le personnel communal.

**La séance est levée à 22H30.**

**Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 27 février 2026 à 20h00.**

**Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
30/01/2026	1	Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT	1.2	2026/002
30/01/2026	2	Gendarmerie - Construction de 2 unités logements	1.1	2026/003
30/01/2026	3	Mise en place d'ombrières au centre aquatique – Marché de travaux – Avenant n°1	1.1	2026/004
30/01/2026	4	Prise en charge cours de tennis à l'école	7.10	2026/005
30/01/2026	5	Mise en place d'un chèque de caution pour le prêt d'un lecteur lié au dispositif EOLE	7.10	2026/006
30/01/2026	6	Centre Aquatique de loisirs - Modification des différents tarifs année 2026 et suivantes	7.10	2026/007-008
30/01/2026	7	Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarifs séjour été 2026	7.10	2026/009
30/01/2026	8	Prise en charge d'une formation et signature d'une convention	4.1	2026/010
30/01/2026	9	Bail commercial – Ex SCI Le Bochet	3.3	2026/011
30/01/2026	10	Loyer logement 258 chemin des Grand Vignes	3.3	2026/012
30/01/2026	11	Cahier des charges – Bar-Restaurant-Traiteur La Rotonde	3.3	2026/013
30/01/2026	12	Adoption de la convention relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (service ADS) avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA)	5.7	2026/014
30/01/2026	13	Approbation du Pacte Financier et Fiscal 2020-2026	5.7	2026/015-016
30/01/2026	14	Service Enfance Jeunesse – Reconduction de la convention territoriale globale (CTG)	5.7	2026/017
30/01/2026	15	Consultation Publique du 12 janvier 2026 au 9 février 2026 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la société MAPEI FRANCE relative à l'exploitation et l'extension d'une usine de fabrication de colles pour le bâtiment à Saint-Vulbas	8.8	2026/018
30/01/2026	16	Enquête Publique du 9 février 2026 au 10 mars 2026 inclus – Demande relative aux dispositions proposées lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement, du réacteur électronucléaire n°3 de l'installation nucléaire de base n°78, situé sur le Centre Nucléaire de Production d'Electricité CNPE du Bugey à Saint-Vulbas	8.8	2026/019

Le secrétaire de séance



Corinne DRUHET

Le Maire,



Marcel JACQUIN